

Conditions Générales de Vente

Le Comptoir des Cybermonnaies

Version 1.1 du 3 novembre 2018

« Le Comptoir des Cybermonnaies » est une marque commerciale de Satoshi Dev, société par actions simplifiée au capital de 10 000 €, immatriculée sous le numéro 842 440 596 au R.C.S. de Bordeaux, domiciliée au 37, cours d'Alsace-et-Lorraine, 33000 à Bordeaux.

Le Comptoir des Cybermonnaies est un prestataire de services d'échange entre Monnaie et Crypto-actifs.

Mail de contact : contact@cbox.fr

Téléphone de l'établissement : 05 47 79 49 39

Directeur de la publication : Baptiste Lac

Avertissement

Le fonctionnement des Crypto-actifs repose sur des technologies expérimentales comportant des risques très significatifs et pour partie imprévisibles.

Le capital investi en Crypto-actifs n'est pas garanti. Tout investissement comporte un risque important de perte en capital.

Ainsi, les investissements en Crypto-actifs sont réservés aux Clients comprenant le fonctionnement de ces technologies et mesurant les risques associés.



Article 1 | Définitions

Achat | Échange de Monnaie contre un Crypto-actif.

Blockchain | Technologie de registre numérique décentralisé et pair à pair garantissant de manière irrévocable la possession et le transfert de valeurs numériques à l'aide d'un protocole de consensus.

Clef (ou Adresse) publique | Clef servant d'adresse sur une Blockchain. Connue de tous, elle permet à un émetteur de désigner un destinataire.

Client | Toute personne physique ou morale, agissant dans le cadre de son activité professionnelle ou non, qui fait appel aux services du Comptoir des Cybermonnaies.

Commande | Moment où le Client manifeste sa volonté de réaliser une transaction d'Achat ou de Vente d'un Crypto-actif aux conditions prévues par les présentes et à celles au moment de sa Commande. La Commande est matérialisée par le Paiement.

Commission | Frais facturés par Le Comptoir des Cybermonnaies en contrepartie du service.

Consommateur | Toute personne physique qui agit à des fins qui n'entrent pas dans le cadre de son activité commerciale, industrielle, artisanale, libérale ou agricole, au sens du code de la consommation et de la directive 2011/83/UE du Parlement européen et du Conseil du 25 octobre 2011.

Cours | Prix, fonction notamment de l'offre et de la demande, auquel se négocie les Crypto-actifs sur les plateformes d'échange (Kraken ou Coinbase par exemple).

Crypto-actif | Ensemble des crypto-monnaies (comme bitcoin, ether, etc.) et tokens (ERC20, etc.) échangeables sur une Blockchain publique.

Monnaie | Monnaies ayant cours légal comme l'euro ou le dollar.

Ordre d'achat | Émission d'une demande d'échange d'un montant en Monnaie contre un Crypto-actif sur une plateforme d'échange par Le Comptoir des Cybermonnaies.

Ordre de vente | Émission d'une demande d'échange d'un Crypto-actif contre un montant en Monnaie sur une plateforme d'échange par Le Comptoir des Cybermonnaies.

Paiement | Réception d'un Paiement émis par le Client en Monnaie.



Vente | Échange d'un Crypto-actif contre de la Monnaie.

Article 2 | Risques liés à l'investissement en Crypto-actifs

Sans que cette liste ne soit exhaustive, Le Comptoir des Cybermonnaies attire l'attention de ses Clients sur les risques que comportent l'acquisition, la conservation, l'utilisation et la cession de Crypto-actifs.

2.1 | Risques juridiques

Le Comptoir des Cybermonnaies attire l'attention de ses Clients sur le fait, qu'en l'état actuel du droit français, les Crypto-actifs ne constituent pas une « Monnaie » au sens de l'article L. 111-1 du code monétaire et financier ; ne constituent pas une « Monnaie électronique » au sens de l'article L. 315-1 du code monétaire et financier ; ne constituent pas, en règle général, un « instrument financier » au sens de l'article L. 211-1 du code monétaire et financier ; ne constituent pas, en règle générale, une « valeur mobilière » au sens de l'article 4 de la directive 2014/65/UE du Parlement européen et du Conseil du 14 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers.

Ainsi, les Clients ne peuvent bénéficier de la protection et des garanties offertes par les différents régimes découlant de telles qualifications.

En tout état de cause, Le Comptoir des Cybermonnaies, ne peut garantir la qualification juridique que sont susceptibles de recevoir les Crypto-actifs échangés et ne saurait être tenu pour responsable des conséquences résultant de la réglementation applicable.

Par ailleurs, Le Comptoir des Cybermonnaies attire l'attention de ses Clients sur le fait qu'il relève de leur seule responsabilité de déclarer, si nécessaire, aux autorités compétentes les transactions réalisées par l'intermédiaire du service proposé et, notamment, de déclarer leurs gains ou pertes tirées de leurs échanges de crypto-actifs à l'administration fiscale, conformément aux lois et règlement en vigueur.

2.2 | Risques financiers

Le Cours des Crypto-actifs peut être extrêmement volatil et ses variations difficilement prévisibles. En outre, les marchés sur lesquels les Crypto-actifs se négocient ne présentent aucune garantie de liquidité et ne sont pas soumis à l'encadrement applicable aux marchés financiers. Il est possible que la revente de certains Crypto-actifs soit impossible ou ne puisse être réalisée qu'à des conditions insatisfaisantes.



L'acquisition d'un Crypto-actif présente un risque de perte du capital investi comme l'ont souligné l'AMF et l'ACPR dans [un communiqué de presse du 4 décembre 2017](#).

L'investissement en Crypto-actifs implique une connaissance préalable des technologies sur lesquelles ils sont fondés et une évaluation des risques. Ces précautions relèvent de la seule responsabilité du Client. Cependant, Le Comptoir des Cybermonnaies se réserve le droit de refuser une transaction à un Client dont la compréhension de son investissement est jugée insuffisante ou dont le comportement est jugée déraisonnable.

2.3 | Risques techniques

Un Crypto-actif fonctionne à l'aide de technologies émergentes et encore expérimentales. À ce titre, il existe un risque de défaillance ou de fonctionnement anormal pour lequel Le Comptoir des Cybermonnaies ne saurait être tenu pour responsable.

La valeur d'un Crypto-actif en Monnaie ayant cours légal est cotée sur des plateformes d'échange non réglementées. Ces dernières ne fournissent aucune garantie financière et présentent des risques de défaillance technique pouvant entraîner des délais de traitement de la transaction ou une perte du Crypto-actif acquis pour lesquels Le Comptoir des Cybermonnaies ne saurait être tenu pour responsable.

2.4 | Risques de sécurité

Il relève de la responsabilité de chaque Client d'utiliser des moyens techniques permettant de conserver leurs Crypto-actifs de manière sécurisée. Ainsi, Le Comptoir des Cybermonnaies ne saurait être tenu pour responsable de la perte ou du vol des Crypto-actifs de ses Clients.

Article 3 | Présentation de l'activité

3.1 | Description de l'activité

Le Comptoir des Cybermonnaies est un prestataire de services d'échange entre devises traditionnelles et Crypto-actifs. Le Comptoir des Cybermonnaies ne stocke pas de fonds, que ce soit en Crypto-actifs ou en Monnaie.

Le Comptoir des Cybermonnaies est un intermédiaire technique entre des Clients désireux de recourir à un service physique et humain d'une part, et des plateformes d'échange d'autre part. Ainsi, Le Comptoir des Cybermonnaies ne fixe pas le prix des Crypto-actifs qu'il propose.



3.2 | Absence d'agrément

L'activité exercée par Le Comptoir des Cybermonnaies n'est pas, à ce jour, subordonnée à l'obtention d'un agrément de la part de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution ou de l'Autorité des Marchés Financiers.

Néanmoins, Le Comptoir des Cybermonnaies met en œuvre les bonnes pratiques en vigueur, notamment en termes de transparence, de prévention des escroqueries ou des situations de conflits d'intérêts.

3.3 | Absence de conseil en investissement

Le Comptoir des Cybermonnaies n'effectue pas de conseil en investissement.

Cela n'empêche pas Le Comptoir des Cybermonnaies de refuser une transaction à un Client dont la compréhension de son investissement est jugée insuffisante ou dont le comportement est jugée déraisonnable.

Article 4 | Fonctionnement du service

4.1 | Crypto-actifs négociés

La liste des Crypto-actifs susceptibles d'être acquis ou cédés par l'intermédiaire du Comptoir des Cybermonnaies est affichée dans l'espace commercial. Cette liste peut être modifiée à tout moment par Le Comptoir des Cybermonnaies, à sa seule discrétion.

Le Comptoir des Cybermonnaies n'est pas tenu de proposer l'Achat des Crypto-actifs disponibles à la Vente et inversement.

En tout état de cause, Le Comptoir des Cybermonnaies choisit les Crypto-actifs qu'il propose à l'échange de manière discrétionnaire.

4.2 | Obligations de lutte contre le blanchiment

4.2.1 | Le Comptoir des Cybermonnaies est soumis aux obligations de vigilance en matière de lutte contre le blanchiment. À ce titre, il est tenu d'identifier ses Clients et l'origine des fonds préalablement à toute opération.



Pour remplir ces obligations, le Comptoir des Cybermonnaies est susceptible de demander à tous ses Clients d'être en mesure de justifier, sans que cette liste ne soit exhaustive, de leur identité, de leur nationalité et de leur lieu de résidence au moyen d'un ou plusieurs documents officiels.

Pour les personnes physiques, il s'agira notamment de présenter une carte nationale d'identité, un passeport ou un permis de conduire.

Pour les personnes morales, il s'agira notamment de présenter un extrait Kbis de moins de trois mois, des justificatifs d'identité des bénéficiaires effectifs, les statuts et les moyens d'identification précités du représentant légal.

4.2.2 | Par ailleurs, Le Comptoir des Cybermonnaies pourra, à sa discrétion, réclamer à tout Client de fournir toute pièce complémentaire utile en lien avec son identification et de présenter des pièces permettant de déterminer l'origine des fonds, en Monnaie comme en Crypto-actifs, telles que des relevés bancaires, des avis d'imposition, des bulletins de salaire, des comptes sociaux ou des Adresses cryptographiques.

4.2.3 | Le Comptoir des Cybermonnaies se réserve le droit de refuser toute transaction avec tout Client n'étant pas en mesure de produire un niveau de justification de son identité ou de l'origine de ses fonds jugé suffisant.

4.2.4 | La réalisation de transactions antérieures avec un Client ne prive pas le Comptoir des Cybermonnaies du droit de refuser toute transaction ultérieure avec ce même Client sur le fondement des stipulations des présentes Conditions Générales de Vente.

4.2.5 | Enfin, Le Comptoir des Cybermonnaies se réserve le droit d'effectuer une déclaration de soupçons auprès de Tracfin dans les conditions prévues à l'article L. 561-15 du code monétaire et financier.

4.3 | Achat de Crypto-actifs

Une fois l'identité du Client validé et son autorisation à contracter avec Le Comptoir des Cybermonnaies validée, l'Achat d'un Crypto-actif suit 4 étapes.

4.3.1 | Etape 1 : Estimation du prix d'Achat et remise de l'Adresse publique

4.3.1.1 | Le Comptoir des Cybermonnaies indique au Client le Cours du Crypto-actif dont l'acquisition est envisagée sur le fondement du Cours pratiqué par la plateforme d'échange utilisée au moment de l'estimation.

4.3.1.2 | Le Comptoir des Cybermonnaies informe le Client que ce Cours ne peut être garanti et est susceptible de varier, de manière potentiellement importante, compte tenu des



délais de réception du Paiement du Client et de traitement de l'Ordre d'achat émis par Le Comptoir des Cybermonnaies. Ainsi, l'estimation donnée ne saurait engager Le Comptoir des Cybermonnaies et ne constitue pas un élément contractuel.

4.3.1.3 | Le Client accepte ou refuse d'acquérir le Crypto-actif, conscient de l'impossibilité de déterminer préalablement le Cours précis auquel le Crypto-actif sera acquis.

4.3.1.4 | S'il accepte, le Client remet au Comptoir des Cybermonnaies l'Adresse publique (ou « Clef publique ») sur laquelle il souhaite recevoir les Crypto-actifs.

Le Client est seul responsable de la validité de cette Adresse et comprend et accepte que la fourniture d'une Adresse publique erronée pourrait entraîner la perte irréversible des fonds, sans qu'un remboursement ne puisse être obtenu de la part du Comptoir des Cybermonnaies et sans que sa responsabilité ne puisse être recherchée.

4.3.2 | Etape 2 : Paiement

4.3.2.1 | Le montant minimum d'un Achat de Crypto-actifs est indiqué dans l'espace commercial du Comptoir des Cybermonnaies.

4.3.2.2 | Les Achats peuvent uniquement être réglés par carte bancaire, nominative et émise par une banque Européenne, ou par virement SEPA depuis un compte au nom du Client. Le délai entre l'émission du Paiement par le Client et la réception de ce dernier par Le Comptoir des Cybermonnaies est susceptible de varier.

Le Comptoir des Cybermonnaies n'accepte ni les Paiements en espèces, ni les Paiements par chèque.

4.3.2.3 | Le Paiement matérialise le consentement du Client à l'Achat des Crypto-actifs. Après réception du Paiement par Le Comptoir des Cybermonnaies, la transaction ne peut plus être annulée et aucun remboursement ne pourra être obtenu.

4.3.3 | Etape 3 : Ordre d'achat

4.3.3.1 | Après réception du Paiement, Le Comptoir des Cybermonnaies exécute, dans les plus brefs délais — sur les heures d'ouverture de l'espace commercial —, l'Ordre d'achat du Crypto-actif pour le montant payé en Monnaie par le Client et au Cours du Crypto-actif au moment de l'Ordre d'achat. Ce Cours est nécessairement différent du prix estimatif fourni au Client.



4.3.3.2 | Cependant, en cas de paiement par virement SEPA, Le Comptoir des Cybermonnaies exécute l'Ordre d'achat dans un délai de 4 jours ouvrés à compter de la réception du virement.

4.3.4 | Etape 4 : Livraison des Crypto-actifs

4.3.4.1 | Après réception des Crypto-actifs, Le Comptoir des Cybermonnaies les transfère, dans les plus brefs délais — sur les heures d'ouverture de l'espace commercial —, sur l'Adresse publique fournie par le Client.

Ce transfert est irréversible en raison des caractéristiques des Crypto-actifs, ce que le Client comprend et accepte.

4.3.4.2 | Par ailleurs, le Client est seul responsable de la conservation et de la sécurisation des fonds une fois l'opération d'échange réalisée.

4.3.4.3 | Le Comptoir des Cybermonnaies envoie au Client, par courrier électronique, une facture dématérialisée à l'issue de l'opération.

4.4 | Vente de Crypto-actifs

Comme en matière d'Achat, une fois l'identité du Client confirmée et son autorisation à contracter avec Le Comptoir des Cybermonnaies validée, la Vente d'un Crypto-actif suit 4 étapes.

4.4.1 | Etape 1 : Estimation du prix de Vente et remise des coordonnées bancaires

4.4.1.1 | La Vente du Crypto-actif suit la même procédure que celle décrite à l'article 4.3.1 des présentes Conditions Générales de Vente sous réserve des stipulations prévues au présent article.

4.4.1.2 | Le Client accepte ou refuse de céder le Crypto-actif, conscient de l'impossibilité de déterminer préalablement le Cours précis auquel le Crypto-actif sera cédé.

4.4.1.3 | S'il accepte, le Client remet au Comptoir des Cybermonnaies les coordonnées bancaires de réception du montant en euros tiré de la cession déduit des frais du service mentionnés à l'article 4.6 des présentes Conditions Générales de Vente. Le Client est seul responsable de la validité de ses coordonnées bancaires.



4.4.2 | Etape 2 : Versement des Crypto-actifs

4.4.2.1 | Le Client verse les Crypto-actifs cédés à destination de l'Adresse publique renseignée par Le Comptoir des Cybermonnaies.

4.4.2.2 | Le Client est seul responsable de la réalisation de cette transaction. Il comprend et accepte que toute erreur dans l'entrée de l'Adresse publique de destination ne pourra être imputée au Comptoir des Cybermonnaies. Par ailleurs, le Client comprend et accepte que Le Comptoir des Cybermonnaies ne sera lié contractuellement qu'à compter de la réception des Crypto-actifs. Ainsi, la responsabilité du Comptoir des Cybermonnaies ne pourra être recherchée en cas de perte des Crypto-actifs au cours de ce versement.

4.4.2.3 | Après réception des Crypto-actifs par Le Comptoir des Cybermonnaies, la transaction ne peut plus être annulée et aucun remboursement ne pourra être obtenu.

4.4.3 | Etape 3 : Ordre de vente

Après réception des Crypto-actifs, Le Comptoir des Cybermonnaies effectue, dans les plus brefs délais — sur les heures d'ouverture de l'espace commercial —, l'Ordre de vente du Crypto-actif au Cours pratiqué par la plateforme d'échange utilisée au moment de l'Ordre de vente. Ce Cours est nécessairement différent du Cours estimatif fourni au Client.

4.4.4 | Etape 4 : Versement des fonds

4.4.4.1 | Après réception du montant en Monnaie tiré de la Vente du Crypto-actif, Le Comptoir des Cybermonnaies le transfère, dans les plus brefs délais — sur les heures d'ouverture de l'espace commercial —, aux coordonnées bancaires fournies par le Client par virement SEPA, déduction faite des frais du service mentionnés à l'article 4.6 des présentes Conditions Générales de Vente.

4.4.4.2 | Le Comptoir des Cybermonnaies remet au Client une facture à l'issue de l'opération.

4.5 | Conditions techniques

4.5.1 | Transactions sur une Blockchain



Le traitement d'une transaction sur une Blockchain étant indépendant du Comptoir des Cybermonnaies, sa responsabilité ne saurait être engagée à cet égard pour quelque raison que ce soit. Ainsi, Le Comptoir des Cybermonnaies ne pourra être tenu pour responsable des délais de transaction ou du rejet d'une transaction en raison, sans que cette liste ne soit exhaustive, d'une insuffisance des frais payés ou d'un dysfonctionnement du réseau.

Les Clients comprennent et acceptent que ces risques puissent varier de manière importante sans qu'ils ne puissent être prévus de manière précise.

4.5.2 | Transactions en Monnaie

Les délais de traitement d'un Paiement en Monnaie varient selon le moyen de Paiement utilisé par le Client.

La responsabilité du Comptoir des Cybermonnaies ne saurait être engagée en raison des délais de traitement d'un Paiement en Monnaie.

4.6 | Conditions financières

4.6.1 | Cours

Conformément aux dispositions de l'article L. 112-3 du code de la consommation, les Cours des Crypto-actifs négociés par Le Comptoir des Cybermonnaies sont affichés dans son espace commercial.

Sauf stipulation contraire, Le Comptoir des Cybermonnaies ne peut garantir les Cours des Crypto-actifs négociés, ni même une estimation, et ne peut être tenu pour responsable de leurs variations.

4.6.2 | Frais de transaction

Le Client supporte les frais de transaction du réseau. Toute transaction sur un protocole Blockchain est susceptible d'engendrer des frais déterminés par le réseau selon l'offre et la demande. Le Comptoir des Cybermonnaies n'a aucune maîtrise sur la détermination de ces frais mais s'efforce, dans la mesure du possible, de fournir une estimation de ces frais au Client.

4.6.3 | Commission

4.6.3.1 | Les conditions tarifaires des transactions sont affichés dans l'espace commercial du Comptoir des Cybermonnaies.



4.6.3.2 | Le Client supporte un frais fixe par transaction indépendamment du nombre et du montant des transactions. Le montant de ce frais fixe est affiché dans l'espace commercial du Comptoir des Cybermonnaies.

4.6.3.3 | Le Client supporte également un taux de Commission variable dépendant du montant de la transaction et du moyen de Paiement. Les montants de ces taux variables sont affichés dans l'espace commercial du Comptoir des Cybermonnaies.

Le montant en euros de la Commission est indiqué au Client préalablement à toute transaction après que le Client ait communiqué à l'opérateur du Comptoir des Cybermonnaies le montant de son Achat ou de sa Vente.

En cas d'Achat, le taux de Commission est assis sur le montant en euros de l'Achat.

En cas de Vente, le taux de Commission est assis sur la valeur en euros à la date de réception par Le Comptoir des Cybermonnaies du montant en Monnaie des Crypto-actifs cédés par le Client.

4.6.4 | Taxe sur la valeur ajoutée

Les opérations d'échange de devises traditionnelles, ou Monnaie, contre des devises virtuelles, ou Crypto-actifs, constituent des prestations de services exonérées de TVA en application du e) du paragraphe 1 de l'article 135 de la directive 2006/112/CE du Conseil du 28 novembre 2006 et du d. du 1° de l'article 261 C du code général des impôts. Ainsi, les Commissions prélevées par Le Comptoir des Cybermonnaies ne supportent pas de TVA.

4.7 | Absence de droit de rétractation

Le Client ne bénéficie pas du droit de rétractation prévu par le code de la consommation conformément au 2° de l'article L. 221-28 du même code disposant que le « *droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats : (...) de fourniture de biens ou de services dont le prix dépend de fluctuations sur le marché financier échappant au contrôle du professionnel et susceptibles de se produire pendant le délai de rétractation ;* ».

Article 5 | Données personnelles

5.1 | Le Comptoir des Cybermonnaies ne collecte aucune donnée personnelle à usage commerciale sur ses Clients.

5.2 | Les données personnelles susceptibles d'être collectées le sont uniquement pour se conformer aux obligations de lutte contre le blanchiment. En particulier, Le Comptoir des Cybermonnaies est tenu de collecter l'identité du Client, une ou plusieurs copies de pièces



d'identité, des pièces relatives à l'origine des fonds ainsi que des informations relatives à l'usage du service (montant et fréquence des transactions par exemple).

La communication de ces données personnelles est indispensable à l'exécution des prestations d'échange fournies par Le Comptoir des Cybermonnaies. Ainsi, la non-communication des informations précitées fera obstacle à la réalisation de toute transaction.

5.3 | Dans le strict respect de la loi, Le Comptoir des Cybermonnaies tient ces informations à disposition des services autorisés. Elles sont conservées pendant une durée légale de 5 ans à l'issue de la relation d'affaires.

En aucun cas, ces données personnelles en seront utilisées dans un cadre commercial sans le consentement préalable et explicite de l'utilisateur.

5.4 | Conformément à la loi, les Clients bénéficient d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données à caractère personnel les concernant. Toute personne peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données la concernant.

5.5 | Le Comptoir des Cybermonnaies met en œuvre des mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir la sécurité des données à caractère personnel recueillies auprès de ses Clients. En particulier, les données sont conservées en France et chiffrées sur des serveurs sécurisés.

5.6 | Pour toute question relative aux données personnelles et à l'exercice de vos droits, merci de contacter Le Comptoir des Cybermonnaies : contact@ccbdx.fr.

Article 6 | Propriété intellectuelle

Le site Internet, les marques et les éléments reproduits sur le site Internet et au sein de ses locaux, sont et restent la propriété exclusive du Comptoir des Cybermonnaies et sont protégés par le droit d'auteur, le droit des marques et/ou le droit des brevets.

Toute utilisation, reproduction et/ou toute diffusion de ces éléments, sans autorisation écrite préalable du Comptoir des Cybermonnaies expose les contrevenants à des poursuites judiciaires.

Article 7 | Responsabilité

7.1 | Le Comptoir des Cybermonnaies ne pourra voir sa responsabilité engagée en cas de défaillance de la Blockchain supportant un Crypto-actif ayant les caractères de la force majeure.



7.2 | La responsabilité du Comptoir des Cybermonnaies ne pourra être engagée en cas de livraison de Crypto-actifs sur une Adresse publique située dans une législation défavorable aux Crypto-actifs.

7.3 | En cas d'Achats à titre professionnel, Le Comptoir des Cybermonnaies n'encourra aucune responsabilité pour tous dommages indirects du fait des présentes, perte d'exploitation, perte de profit, perte de chance, dommages ou frais, qui pourraient survenir du fait de l'Achat des Crypto-actifs. Pour les dommages directs, sa responsabilité ne pourra être engagée qu'à hauteur du montant de la transaction.

Article 8 | Modification des Conditions Générales de Vente

Le Comptoir des Cybermonnaies se réserve le droit de modifier les Conditions Générales de Vente à tout moment. Dans ce cas, la nouvelle version des Conditions Générales de Vente entre en vigueur à compter de leur date de publication ou à une date ultérieure fixée par ces dernières.

En cas de modification, les Conditions Générales de Vente applicables au Client sont celles en vigueur à la date de l'Achat ou de la Vente. Ainsi, il est recommandé au Client d'imprimer les Conditions Générales de Vente en vigueur au jour de l'Achat ou de la Vente, nonobstant les règles d'archivage mises en œuvre par Le Comptoir des Cybermonnaies.

Article 9 | Non-renonciation

9.1 | Le fait pour Le Comptoir des Cybermonnaies de ne pas exiger à quelque moment que ce soit l'exécution par le Client de l'une quelconque de ses obligations au titre des présentes n'affectera en aucune façon son droit d'en exiger l'exécution à quelque moment que ce soit par la suite.

9.2 | Le fait que Le Comptoir des Cybermonnaies ne se prévale pas d'une défaillance de la part d'un Client soumis aux présentes ou renonce à faire valoir la violation par le Client d'une quelconque des stipulations des présentes ne vaudra pas renonciation à se prévaloir de toute autre méconnaissance ou à faire valoir toute autre violation de la même stipulation ou de toute autre stipulation, ni renonciation à l'obligation en question.

9.3 | Le caractère inopérant ou la nullité d'une quelconque clause des présentes n'affecte en aucun cas la validité et l'obligation de respecter les autres clauses.



Article 10 | Droit applicable et litige

10.1 | Droit applicable

Les présentes Conditions Générales de Vente et, le cas échéant, les conditions contractuelles particulières, sont régies par le droit français à l'exclusion de tout autre législation.

10.2 | Tentative préalable de règlement amiable

10.2.1 | En cas de litige entre Le Comptoir des Cybermonnaies et un Client, ce dernier s'engage à en informer le service client à l'adresse suivante : suivi-client@ccbdx.fr en prenant soin de préciser ses coordonnées et de fournir toute information permettant d'apprécier l'origine et les incidences de la contestation.

10.2.2 | Préalablement à tout recours au juge arbitral ou étatique, les parties s'obligent à négocier dans un esprit de loyauté et de bonne foi un accord amiable en cas de survenance de tout conflit relatif aux présentes, y compris portant sur leur validité.

Si au terme d'un délai de 30 jours, les parties ne parvenaient pas à s'entendre, le différend pourra être soumis à la juridiction compétente.

Durant tout le processus de négociation et jusqu'à son issue, les parties s'interdisent d'exercer toute action en justice l'une contre l'autre et pour le conflit objet de la négociation.

Le cours de la prescription sera suspendu à compter de la mise en œuvre de la clause soit la date de réception de l'acte d'information.

10.3 | Médiation

Conformément aux dispositions de l'article L. 152-1 du code de la consommation, les Consommateurs ont la faculté, dès lors qu'aucune solution amiable au litige n'a pu être préalablement trouvée avec le professionnel, de saisir un médiateur de la consommation.

10.4 | Juridiction compétente

A défaut de règlement amiable et pour tout litige relatif aux présentes Conditions Générales de Vente, le tribunal compétent sera celui du lieu du domicile du défendeur en France ou celui du lieu de Livraison effective des Crypto-actifs.



Conformément aux dispositions de l'article R. 631-3 du code de la consommation, l'acheteur pourvu qu'il soit un Consommateur peut saisir, soit l'une des juridictions territorialement compétentes en vertu du code de procédure civile, soit la juridiction du lieu où il demeurerait au moment de la conclusion du contrat ou de la survenance du fait dommageable.

Ces dispositions ne s'appliquent pas aux Clients professionnels. Dans cette dernière hypothèse, seront seuls compétents les tribunaux du ressort de la Cour d'Appel de Paris.

